



Boulogne-Billancourt,  
Le 23 avril 2019 à 17h45

### **REWORLD MEDIA annonce le lancement d'une Augmentation de capital par placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres**

**REWORLD MEDIA, groupe de média multicanal**, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 5 millions d'euros par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, conformément à la 16<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2018 et à la décision du Conseil d'administration du 23 Avril 2019 (l' « **Opération** »).

**REWORLD MEDIA** a annoncé par communiqué de presse vendredi 19 avril 2019 la signature d'un protocole d'acquisition sous conditions suspensives de MONDADORI FRANCE, avec la société Arnoldo Mondadori Editore – Società per azioni (« le **Protocole** »), portant sur 100% du capital de MONDADORI FRANCE SAS.

Comme mentionné dans le communiqué, les modalités de financement indiquées dans le Protocole prévoient notamment la réalisation d'une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire d'un montant minimum de 3 M€, à un prix fixé au jour de la signature du Protocole, soit le 19 avril 2019.

Les actions nouvelles seront émises au prix fixé de 2,81 € par action, et présente une décote de 2,09 % par rapport au cours de clôture de ce jour, mardi 23 avril 2019 (2,87 euros).

Il est à noter que le prix de 2,81 € est identique au prix par action REWORLD MEDIA retenu dans le cadre de l'Apport prévu en nature d'actions MONDADORI FRANCE SAS à REWORLD MEDIA.

L'Opération porte sur un maximum de 3 761 693 actions ordinaires représentant 10% du capital social actuel de la société et les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Growth à Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes.

Les fonds seront levés auprès d'investisseurs qualifiés domestiques, conformément aux articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2 II du Code monétaire et financier.

La présente augmentation de capital est réalisée conformément aux engagements pris par REWORLD MEDIA dans le Protocole d'acquisition, visant à renforcer les fonds propres du Groupe.

Il est précisé que IDINVEST s'est engagé à participer à l'Opération à hauteur de 2 M€.

Le placement privé s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés de demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat du Placement Privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre du Placement Privé et leur admission sur le marché Euronext Growth à Paris sont prévus le 26 avril 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0010820274- ALREW.

## Facteurs de risques

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le Rapport financier annuel 2018 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet. ([www.reworldmedia.com](http://www.reworldmedia.com)).

## Partenaires de l'opération

EuroLand Corporate agi en qualité de conseil.

Le placement est dirigé par Mainfirst Bank AG en tant que Chef de File et Teneur de Livre.

## Absence de Prospectus

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée par voie de placement privé, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

## A propos de Reworld Media

REORLD MEDIA est un groupe digital international dont les activités reposent sur un réseau propriétaire de 11 marques média fortes dans leurs segments B2C (Marie France, Be, Le Journal de la Maison, Maison & Travaux, Mon jardin & ma maison, Gourmand, Auto Moto, Télé Magazine...) et sur un réseau de médias à la performance internationaux comprenant plus de 180 000 sites partenaires. Le Groupe est unique dans sa capacité à proposer aux annonceurs une offre globale associant « Media Branding » (dispositifs médias sur tous les leviers : digitaux, print, event...) et « Media Performance » (campagnes à la performance). Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 177,5 M€ en 2018, il est présent dans 11 pays et compte 453 collaborateurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.reworldmedia.com](http://www.reworldmedia.com).

## Partenaires de l'opération



### Conseil

Tél : + 33 (1) 44 70 20 92

Email : [nbenaddi@elcorp.com](mailto:nbenaddi@elcorp.com)



**MAINFIRST**

### Chef de File & Teneur de livre de l'Opération

Tél : +33 (1) 7098 3952

Email : [mikael.certner@mainfirst.com](mailto:mikael.certner@mainfirst.com)

## Contacts

### Media - PCE

Ségolène de St Martin

Tel : +33 6 16 40 90 73

Email : [sdestmartin@p-c-e.fr](mailto:sdestmartin@p-c-e.fr)

Paul-Marie Grosse

Tel : +33 6 59 97 16 48

Email : [pmgrosse@p-c-e.fr](mailto:pmgrosse@p-c-e.fr)

### Investisseurs

[investisseurs@reworldmedia.com](mailto:investisseurs@reworldmedia.com)

Inbound Capital :

Frédéric Portier

Email : [fportier@inbound.capital](mailto:fportier@inbound.capital)

David Chermont

Email : [dchermont@inbound.capital](mailto:dchermont@inbound.capital)



Libellé : Reworld Media  
Code ISIN : FR0010820274  
Mnémonique : ALREW  
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 37 614 200



---

### Avertissement

En France, l'offre des actions REWORLD MEDIA décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions REWORLD MEDIA aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions REWORLD MEDIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que REWORLD MEDIA n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions REWORLD MEDIA aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.